



# TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS



N°6 - MAI 2021

Dossier de l'édition :

## cap vers la transition agro-écologique

p.8



### Gel agricole

Actualités, informations techniques, accompagnements, aides à votre disposition...

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet

[Loir-et-Cher.chambres-agriculture.fr](http://Loir-et-Cher.chambres-agriculture.fr)





Arnaud  
BESSÉ,  
Président de  
la Chambre  
d'agriculture  
de Loir-et-  
Cher

## Un début de printemps marqué par le gel

Un épisode de gel a fortement frappé le Loir-et-Cher en ce début avril. Les températures inhabituelles et douces du mois de mars ont incité les cultures à commencer leur bourgeonnement, notamment en viticulture et arboriculture. Ces deux filières sont aujourd'hui les plus touchées par les conséquences liées à cet événement climatique.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a rapidement collecté et fait remonter des données chiffrées dans les différents réseaux agricoles. L'objectif était d'informer rapidement et avec précision les pouvoirs publics pour trouver des solutions et prendre des mesures au niveau national.

Un numéro d'appel a également été réactivé, pour que tout agriculteur en difficulté puisse échanger avec un conseiller. Un premier échange pour décrypter la situation, puis un accompagnement personnalisé au cas par cas, sont les deux étapes composant ce dispositif appelé « Passer le cap ». L'objectif est de préserver les femmes et les hommes touchés par cet événement, tout en maintenant les filières impactées.

**La cellule Passer le cap est disponible par mail : [passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr) ou par téléphone**

**02 54 78 75 75**

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher appelle également l'ensemble des producteurs installés depuis moins de cinq ans, touchés par cet épisode de gel, à se faire connaître auprès de ses services, afin de bâtir un programme d'aides adapté.

Un dossier spécial d'informations a également mis en place sur notre site internet.

Nous constatons depuis maintenant plusieurs années, une montée des exigences sociétales vis-à-vis de l'agriculture. Nos concitoyens aspirent à connaître les modes de production et à bénéficier d'une alimentation saine, sûre et locale.

C'est dans cette optique que le label Agriculture Biologique et la certification Haute Valeur Environnementale se développent aujourd'hui à grande vitesse.

Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à vous certifier HVE ou à entamer une conversion vers la Bio, que ce soit pour répondre à la demande de vos acheteurs, entamer une démarche de transition ou valoriser vos pratiques.

La transition agro-écologique est lancée et il est essentiel de mettre en avant tous vos efforts entrepris en ce sens. Notre dossier de l'édition vous présentera chacune de ces démarches, leurs perspectives, leurs atouts, mais également leurs questionnements.

Joint à Terr'actif, vous trouverez le rapport d'activités 2020 de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, un condensé des actions menées par les collaborateurs et les élus de la Chambre l'an dernier, toujours dans l'optique d'être utiles au milieu agricole en apportant expertise technique, mais également en proposant une image positive et active de l'agriculture vers la société.

Continuons, ensemble, à promouvoir le développement de l'agriculture, de la forêt et de nos territoires.

# LES MOTIONS PRISES À LA SESSION ORDINAIRE DU 08 MARS 2021

## Enjeu carbone

Considérant les ambitions de la Conférence de Paris sur le Climat, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050, les élus de la Chambre d'agriculture affirment que les agriculteurs doivent rester propriétaires de leurs données technico-économiques, et assurer la valorisation de leur crédit carbone, notamment à travers l'association régionale en cours de constitution.

**« Les effets du changement climatique sur les productions agricoles nécessitent de s'adapter. De nombreuses démarches sont déjà initiées dans la transition des pratiques. C'est pour cela que nous réaffirmons l'engagement et la mobilisation des services de la Chambre d'agriculture à accompagner les agriculteurs et les territoires dans leur démarche de bilan carbone et dans les initiatives d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. »**

## Conséquences Covid-19

Considérant la poursuite de la pandémie avec les répercussions sur les flux touristiques, la consommation et l'économie, la session alerte sur les incidences économiques pour les entreprises viticoles, horticoles, les éleveurs de gibiers, les établissements équestres et l'agri-tourisme. La session réitère les demandes formulées et réaffirme que les dispositifs de soutiens financiers de l'Etat doivent bénéficier à toutes les entreprises agricoles impactées.

**« Les pertes ont été significatives sur le chiffre d'affaires lié aux confinements. Le fonds de solidarité est prolongé jusqu'au 30 juin 2021 et les entreprises des secteurs S1 et S1bis reçoivent une aide compensant leur perte de chiffre d'affaires plafonnée à 10 000€ ou à 15 % à 20 % du chiffre d'affaires, dans la limite de 200 000€. Nous alertons cependant sur les conséquences morales de cette conjoncture et nous demandons un examen au cas par cas par l'Etat, des situations particulières. »**

**L'actualité agricole est riche et de nombreuses thématiques impactent le travail et la vie des agriculteurs. Afin de représenter les intérêts de la profession agricole, les élus de la Chambre d'agriculture approuvent, lors de sessions, des motions destinées à porter la parole des exploitants auprès du Ministre et du Préfet notamment.**

## Crise viticole

Trois années consécutives de gel ont frappé le vignoble du Loir-et-Cher et fragilisé la situation financière des entreprises. A cela, s'ajoutent les conséquences économiques de la taxe « Airbus-Boeing » sur les vins exportés vers les Etats-Unis. La session soutient toutes les demandes formulées par les OPA auprès de l'Etat et ré-appuie l'importance d'une intervention rapide et massive pour soutenir économiquement les entreprises viticoles.

**« Nous constatons que la situation économique est difficile pour 30 % des entreprises viticoles du département, avec un EBE ne permettant pas de dégager de revenu. Malgré les modifications apportées aux modalités d'attribution du fonds de solidarité, nous alertons sur les conséquences morales de cette conjoncture, qui pèse sur la santé des vignerons et sur la viabilité de leurs entreprises. Nous réaffirmons également notre soutien aux viticulteurs durement touchés par l'épisode de gel de début avril. Des dispositifs de soutien seront prochainement mis en place par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. »**

## Datura

Considérant la dangerosité du DATURA, son potentiel de dissémination rapide et important par les graines, la session alerte sur les conséquences pour la santé humaine et animale. La présence et le développement de cette plante sur le département se sont accélérés suite à l'arrêt de molécule de désherbage. Aujourd'hui, le DATURA est présent sur les espaces publics, jardins personnels et parcelles à cultures de gibier. Pour cela, la Session demande un classement en espèce nuisible invasive et la mise en place d'un plan d'actions de prévention et de lutte adapté.

**« Le DATURA contient des alcaloïdes tropaniques qui, même en faible quantité, provoquent une intoxication pouvant être mortelle. Nous soulignons la nécessité d'informer largement le grand public, les collectivités et les professionnels sur les précautions à prendre, la protection des personnes et les modalités de destruction. »**

## Régulation du foncier

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour l'Agriculture. La Session souligne que la proposition de loi de Jean-Bernard Sempastous semble pertinente pour aboutir rapidement à une réforme du marché du foncier et réaffirme l'engagement des services de la Chambre d'agriculture à accompagner les étapes clés de la transmission et de l'installation, pour assurer une installation viable pour deux départs.

**« Nous nous inquiétons des dérives constatées par des montages sociétaires, des investissements capitalistiques et des positions individualistes qui mettent à mal la politique du schéma des structures et, rendent difficile l'accès du foncier aux jeunes. Nous soulignons de plus la nécessité de concertation en amont des acteurs pour préserver les composantes structurelles de l'entité et une prise en compte de celles-ci afin de ne pas dégrader la compétitivité de l'exploitation agricole. »**

## Cadre réglementaire des épandages et des MFSC

**« Les délais de la consultation étant très courts, nous alertons sur la complexification et l'augmentation des contraintes ainsi que sur l'augmentation des coûts que l'Agriculture ne peut intégrer dans un contexte économique sous tension. »**

## Programme d'Actions National Nitrates

**« Nous alertons sur l'introduction d'une obligation de couverture végétale des sols en intercultures courtes avant céréales d'automne. Nous demandons que le PAN permette une flexibilité de gestion adaptée aux contraintes climatiques et agronomiques locales. »**

## SOMMAIRE

Datura, attention danger	4
Agriculture en territoire	5
Panorama de l'actualité	6
Dossier de l'édition : Cap vers la transition agro-écologique	8
La vie des groupes	14
Portraits de conseillers	18
Portrait d'acteur	19
Climat & Sol	20
Réglementation	21
La Chambre à votre service	22

## ZOOM DATURA

Le Datura est une plante toxique, de plus en plus répandue dans notre département. Comment lutter contre celle-ci ?

# Le Datura

## apparence, calendrier et moyens de lutte

**Le Datura est une plante herbacée toxique pour l'homme et l'animal, même en faible ingestion. Ses graines se disséminant facilement, leur nombre ne cesse d'augmenter sur le département depuis l'arrêt de l'atrazine. On les retrouve à la fois dans les zones cultivées, sur les bords de routes, les terrains vagues, mais aussi dans les jardins des particuliers.**

Le Datura se reconnaît principalement à son **odeur désagréable au froissement**. Il peut atteindre deux mètres de haut et se développe dans tous types de sol. Les fleurs blanches en forme

d'entonnoir mesurent jusqu'à 10 centimètres de long. Les fruits sont couverts d'épines et contiennent des graines mesurant environ 3 mm.

La germination a lieu d'avril à septembre et la floraison à partir de juillet. La viabilité des graines dans le sol est **supérieure à 30 ans**, elles sont capables de germer même à 15 centimètres de profondeur !

**La plante n'épargne aucune culture estivale** : maïs, millet, sarrasin, soja, tournesol, sorgho, mais aussi carottes, lin, couverts d'interculture, pommes de terre et colza.

Il existe également un **risque de contamination des farines** de sarrasin, sorgho, millet. Le broyage des graines multiplie par trois sa toxicité. La présence de datura peut être un motif de refus de récolte pour un grand nombre de cultures.

De plus, en pâture, les animaux peuvent s'intoxiquer **en consommant l'herbe autour**.

### Comment lutter contre le Datura ?

- En alternant entre cultures d'hiver, de printemps et d'été,
- Avec un peuplement homogène de la culture, le datura étant très sensible à la concurrence,
- En nettoyant bien la machine avant la moisson avec des grilles spécifiques pour éviter une dissémination,
- En appliquant un traitement chimique, l'ensemble des matières actives possibles sont indiquées sur notre site internet,
- En appliquant des traitements mécaniques, mais ces derniers seront plus aléatoires en termes de résultats.



### J'ai du Datura dans mes cultures :

- Ne surtout pas laisser monter à graine les plantes.
- Pour les plantes qui ne sont pas encore montées à graine, les arracher manuellement en utilisant un rototondeur ou rotolame ou broyeur partout où cela est possible.
- Sortir les résidus de la parcelle car les graines non mures vont quand même finir leur cycle et être capables de germer.
- Porter des gants, voire une combinaison et une visière afin d'éviter les risques de brûlures.
- Pour les plantes déjà à graine, dans la mesure du possible, les sortir de la parcelle et les composter à 70°C minimum sur une plateforme étanche afin de s'assurer de la non-viabilité des graines.
- Ne pas les brûler, les fumées dégagées sont extrêmement toxiques.

Le milieu agricole est un acteur et un partenaire majeur du territoire, qu'il accompagne dans toutes ses dimensions.

## L'AGRICULTURE EN TERRITOIRE

# Collectivités

## Le Datura, une menace pour vos espaces verts

**Le Datura est parfois considéré comme une espèce ornementale, plantée par les services espaces verts de nos collectivités. Mais cette plante toxique, malgré son esthétisme et sa pousse facile, demeure une espèce invasive, perturbant les milieux et s'implantant dans tous types d'espaces.**

Considérant la dangerosité du Datura, son potentiel de dissémination rapide et important par les graines, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher souhaite aujourd'hui vous informer sur cette plante **dangereuse pour la santé humaine et animale**. Son commerce reste autorisé en France malgré sa dangerosité. Le Datura contient en effet des alcaloïdes tropaniques qui, même en faible ingestion, provoquent une **intoxication pouvant être mortelle**.

La plante se reconnaît à ses grandes fleurs blanches en forme d'entonnoir et à ses fruits couverts d'épines contenant les graines.

Il est aujourd'hui primordial d'informer largement l'ensemble de la population sur les précautions à prendre, la protection des personnes et les modalités de destruction du Datura. **Collectivités, vous pouvez nous aider !**

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher met à votre disposition un kit de Communication que vous pouvez utiliser sur l'ensemble de vos supports. Retrouvez-le en ligne sur notre site internet, ou contactez-nous au 02 54 55 20 00.



### Le Certiphyto, un atout obligatoire pour les collectivités

Chaque personne (particulier, entreprise ou exploitation agricole) qui est amenée à conseiller, appliquer, manipuler, ou mettre en vente des produits phytosanitaires doit avoir en sa possession un certiphyto spécifique à son activité.

Depuis le 1er octobre 2014, les collectivités territoriales, elles aussi, doivent veiller et justifier que leurs agents disposent de leur « certiphyto territorial », à savoir un certificat individuel qui atteste au titulaire d'avoir les connaissances nécessaires pour encadrer, appliquer ou vendre des produits phytopharmaceutiques. Ainsi les agents territoriaux concernés sont ceux qui

achètent, utilisent et organisent l'utilisation de ces produits pour leur commune comme les métiers des espaces verts, de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, de la propreté urbaine, des cimetières ou du sport.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher vous accompagne dans cette démarche grâce à une formation qui vous permet notamment d'améliorer vos pratiques en vue de protéger votre santé et l'environnement mais aussi mettre en œuvre des pratiques agricoles et agronomiques innovantes afin de réduire votre consommation en produits phytosanitaires.

Plus d'infos : Christelle GUETAUD au 02 54 55 74 86 ou [certiphyto@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:certiphyto@loir-et-cher.chambagri.fr)

## PANORAMA DE L'ACTUALITÉ

Retrouvez un retour en images sur les derniers événements du monde agricole en Loir-et-Cher !

### Remise à l'herbe des ruminants



Quel bonheur pour les ruminants de retrouver les pâtures après l'hiver !

La remise à l'herbe des ruminants s'est déroulée progressivement, de la fin février à la mi-mars pour une grande partie des éleveurs. Mais doucement !

Une réadaptation alimentaire est souvent nécessaire afin que la flore du rumen s'adapte, un changement trop rapide d'alimentation pouvant perturber le système de digestion des ruminants et provoquer des maladies métaboliques. Ainsi, les éleveurs affouragent aux vaches du foin de qualité avant de les laisser accéder à l'extérieur. En s'alimentant au préalable, cela dissuade les animaux de manger de trop grandes quantités de jeunes herbes.

**Le saviez-vous ?**

Un ruminant, peu importe l'espèce, apprécie les températures plutôt fraîches. Entre 5°C et 20°C maximum, les animaux sont très à l'aise, voire même à des températures inférieures pour certaines races spécifiques !



Le Guide Hachette des vins propose chaque année une sélection de vins et domaines viticoles français. Les vins sont présentés librement par les producteurs puis dégustés lors de sessions locales. Ainsi, en Loir-et-Cher, la journée de notation s'est tenue le 11 mars dernier avec une quinzaine de dégustateurs.

Les vins sont dégustés à l'aveugle par les membres du jury, qui ne connaissent donc ni le nom du producteur, ni celui du vin ou de la cuvée. Seuls l'appellation et le millésime du vin leur sont dévoilés au moment de la notation.

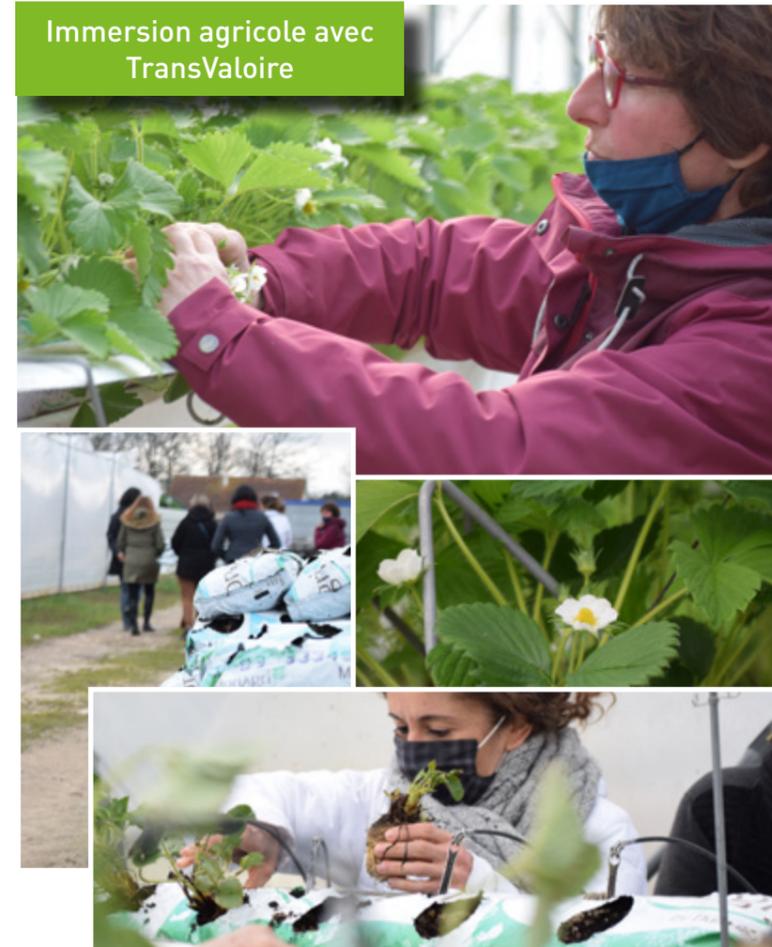
Les vins sont décrits – couleur, qualités aromatiques, olfactives et gustatives – puis notés sur une échelle de 0 à 5 : 0 signifiant que le vin a un défaut et 5 indiquant que le vin est exceptionnel et mérite 3 étoiles dans le Guide Hachette.

Félicitations aux participants !

### Guide Hachette des vins



### Immersion agricole avec TransValoire



### Nuit de l'orientation 2021

Le 12 mars 2021, la traditionnelle Nuit de l'Orientation, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'est tenue en version dématérialisée dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Plus de 400 jeunes se sont connectés à la plateforme, avec une répartition équilibrée entre collégiens et lycéens.

La filière agricole était représentée par plusieurs agriculteurs et salariés qui ont présenté leur métier à des jeunes en recherche d'orientation professionnelle, mais également à des parents accompagnant leurs enfants.

Malgré des échanges timides avec les participants, les exploitants participants ont apprécié la discussion avec la jeune génération, permettant même d'affiner le parcours professionnel de certains d'entre eux. Un bel événement en ligne qui, nous l'espérons, pourra se tenir en présentiel en 2022 !



En mars et avril, TransValoire a organisé plusieurs sessions d'immersion au sein des exploitations pour les prescripteurs de l'emploi en Loir-et-Cher. Parmi les exploitations visitées, l'EARL Gouard, produisant entre autres des fraises, des poireaux et des asperges blanches.

La mission de TransValoire est d'accompagner les prescripteurs, mais également les saisonniers en recherche de contrats et les exploitants agricoles. C'est dans le cadre du CODEVE Agriculture que ces animations se sont déroulées, afin de développer l'attractivité de ces métiers.

Sur une demi-journée, des conseillers en Insertion Professionnelle et des formateurs, ont découvert les métiers liés au bon fonctionnement d'une exploitation, notamment les emplois saisonniers. Deux saisonnières ont présenté l'implantation de plants de fraisiers via une démonstration, les participants ayant ensuite pu s'essayer à cette activité. D'autres sessions au sein des exploitations ont également eu lieu sur l'ensemble du territoire loir-et-chérien, présentant de nombreuses filières agricoles.

## LE DOSSIER DE L'ÉDITION

Passer le cap de la transition agro-écologique avec la Haute Valeur Environnementale et l'Agriculture Biologique.

## CAP VERS LA

## TRANSITION AGRO ÉCO LOGIQUE !

**Les certifications, labels ou encore normes apportent une reconnaissance des actions entreprises par les agriculteurs en termes de changements de pratiques plus soucieuses de l'environnement et répondant aux attentes grandissantes de la Société. Chacune de ces démarches a pour objectif la réduction de l'empreinte écologique et la réalisation de produits de qualité. Agriculture Biologique ou encore Haute Valeur Environnementale sont des voies dans lesquelles chaque agriculteur peut s'investir selon la vision et l'orientation qu'il souhaite donner à son entreprise agricole.**

## LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Agro-écologie : ensemble de pratiques agricoles, conciliant les enjeux économiques et environnementaux, fondées sur une utilisation optimale des ressources naturelles dans l'objectif de réduire le recours des intrants de synthèse.**

Face à de nombreux bouleversements, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'évolution des attentes sociétales ou de l'épuisement des ressources (le 22 août 2020, nous avons déjà consommé l'ensemble des ressources produites par la planète en une année), la transition agro-écologique est aujourd'hui une priorité pour le milieu agricole.

La filière agricoles, dont les exploitants s'emparent

de cette thématique pour la mettre en pratique dans leurs parcelles, liant ainsi performance économique et durabilité environnementale de leur système.

De l'agriculture biologique aux groupes Dephy Ecophyto, en passant par la Haute Valeur Environnementale, l'agro-écologie regroupe un grand nombre de démarches agricoles, certifiantes ou non.

Cependant, le but recherché est le même avec une adaptation aux attentes sociétales ainsi que la diminution de l'usage de pesticides et engrais de synthèse pour une meilleure fonctionnalité des milieux naturels. Bien que les parcours pour aller vers l'agro-écologie soient multiples et variés, les démarches les plus connues et

## AGRICULTURE BIO ET HVE : DES DÉMARCHES ALLIÉES

reconnues par la Société restent l'Agriculture Biologique et la Haute Valeur Environnementale (HVE).

L'Agriculture biologique et la Haute Valeur Environnementale ont le même objectif de faire évoluer le modèle agricole français vers des modes de production plus durables vis-à-vis de l'environnement et de le faire connaître et reconnaître aux consommateurs.

Ces deux dispositifs sont publics et permettent d'identifier des produits agricoles, transformés ou non, grâce à l'application d'un logo identificateur. Ils sont également tous deux encadrés par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées par des organismes certificateurs, indépendants et agréés par l'Etat.

## LES CHIFFRES-CLÉS EN LOIR-ET-CHER



251 exploitations labellisées

39 installations ou conversions en 2020



97 exploitations certifiées

150 exploitations en formation  
Passport vers la HVE



## ZOOM SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Reconnue par la population, l'Agriculture Biologique est un signe **officiel de qualité** entrant dans une démarche de **valorisation de produit**.

De nombreuses exigences sont demandées sur l'ensemble des étapes de production, aussi bien au niveau des matières premières, que de la transformation ou de la distribution.

Dans le cadre de la mise en place de cette démarche, les agriculteurs appliquent plusieurs actions telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les ravageurs et l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Des actions qui se révèlent bénéfiques pour la préservation de la **ressource en eau et de la biodiversité**, tout en répondant à des **attentes sociétales** toujours plus exigeantes.

Depuis 2020, un **logo Agriculture Biologique européen** est apposé sur l'ensemble des produits correspondant aux normes de production. Celui-ci peut également être accompagné par le **logo AB français**.

Une exploitation peut tout à fait être en Agriculture Biologique et certifiée HVE. En effet, il s'agit de parcours agro-écologiques différents mais complémentaires ayant des objectifs communs parmi lesquels l'ambition de répondre aux évolutions sociétales et des consommateurs, mais également l'amélioration de l'impact agricole sur l'environnement. Un agriculteur déjà converti en AB peut par exemple se certifier HVE afin de souligner officiellement toutes actions et efforts entrepris en matière de biodiversité.

## ZOOM SUR LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



La Haute Valeur Environnementale, plus communément appelée HVE, est quant à elle une **mention valorisante** permettant une **certification d'exploitation**. Elle permet de raisonner ses pratiques à l'échelle de son entreprise agricole, notamment en tenant compte des **zones naturelles** présentes.

Pour atteindre la HVE, il est demandé d'atteindre **quatre seuils de performance** :

- La biodiversité (avec notamment la présence de haies, de bandes enherbées, de bosquets, etc.)
- La stratégie phytosanitaire
- La gestion de la fertilisation
- La gestion de l'irrigation

Le respect de ces quatre piliers, audités de manière régulière par un organisme agréé, donne l'autorisation d'apposer le **logo HVE** sur ses produits et permet d'accéder à certains marchés. Les agriculteurs peuvent également promouvoir auprès des consommateurs leurs **bonnes pratiques agricoles**, et ce, quel que soit leur mode de production.



### AGRI local 41 Connaissez-vous la plateforme Agrilocal41 ?

Développée par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher, cette plateforme met en relation acheteurs de la restauration collective et fournisseurs locaux. L'inscription permet d'accéder à la commande publique d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, sur cet outil simple d'utilisation, les acheteurs du département, tels que les collèges ou restaurants administratifs, déposent leurs besoins et commandes en produits. Les agriculteurs inscrits peuvent y répondre afin de fournir ces établissements en produits locaux, de saison et de qualité.

Depuis un an, la plateforme s'est également ouverte à l'approvisionnement d'acheteurs professionnels privés comme les supérettes, les centres de loisirs, les restaurants ou autres commerces de proximité.

Intéressés ou curieux ?  
Inscrivez-vous, c'est gratuit !

[www.agrilocal41.fr](http://www.agrilocal41.fr)



## HVE ET BIO, QUELLES PERSPECTIVES ?

### UN ATOUT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE !

Dans le cadre de la loi EGalim, les établissements publics de restauration collective, de type cantines scolaires – du primaire au lycée – mais également les services publics de santé tels que les EPHAD ou les hôpitaux, doivent répondre à plusieurs objectifs.

Outre la **réduction de l'utilisation du plastique alimentaire** (type spatules, gobelets, bouteilles ou couverts en plastique), l'objectif est également de favoriser une **alimentation saine, sûre et durable pour tous**. Ainsi, à partir du 1er janvier 2022, les repas servis dans ces restaurants doivent comprendre une part au moins égale à **50 % de produits répondant à un critère de qualité**. On

retrouve notamment les productions issues de l'**Agriculture Biologique**, à hauteur de **20 % minimum**, et des produits venant d'une exploitation **inscrite dans la démarche HVE**. Les exploitations converties en Agriculture Biologique, ou certifiées HVE, ont ainsi l'opportunité de vendre leur production sur ce marché.

Cette loi peut paraître contraignante pour un certain nombre de collectivités, ces dernières devant à présent choisir avec soin leurs producteurs. Mais il s'agit aussi d'une belle opportunité de **relocaliser l'agriculture sur le territoire**, la crise sanitaire de la covid-19 ayant montré l'importance d'une **agriculture locale forte et durable**.

« La commune de Vineuil a anticipé la loi Egalim dès 2019. Pour une restauration de qualité, trois critères ont été sélectionnés : un minimum de 25 % de produits bio et locaux, une limitation du gaspillage alimentaire et la proposition d'un repas aux protéines végétales par semaine. Un objectif atteint dès 2020 !

En choisissant des produits reconnus par des labels, nous avons vu une augmentation du coût d'achat. Mais celui-ci a été contrebalancé par la baisse du gaspillage. Aujourd'hui nous générons moins de déchets en permettant aux élèves de choisir en fonction de leur appétit du jour.

Pour 2021, nous souhaitons à présent accroître la part de produits du territoire sous signe de qualité, notamment en travaillant avec des fournisseurs locaux, en prenant en compte la spécificité des marchés publics. Sur Vineuil, nous occupons des repas de deux écoles, du multi-accueil ainsi que du centre de loisirs pendant les vacances scolaires, ce qui représente près de 620 repas par jour.

L'approvisionnement en produits bio se fait en local auprès de boulangeries, de producteurs de produits laitiers et de producteurs de légumineuses. Nous cherchons également à tisser des liens avec des exploitants de proximité pour de nouveaux produits tels que les fruits, légumes, œufs, mais aussi des produits d'épicerie de type huile.»

**Hervé BROUSSE, Responsable Restauration à la mairie de Vineuil (41)**

## La Chambre d'agriculture vous accompagne pour une conversion en bio ou pour une certification HVE



### VOUS ENVISAGEZ UNE CONVERSION EN AB ?

Définissez votre projet en amont pour réussir votre installation ou conversion bio !

- **Premier Conseil Bio** : rencontrez votre conseiller pour préciser votre projet et votre plan d'actions.
- **Etude de conversion** : évaluez la faisabilité de votre projet, anticipez et sécurisez vos étapes.
- **Formation « réussir sa conversion »** : étudiez et préparez votre conversion vers la Bio.

### VOUS ÊTES EN COURS DE CONVERSION ?

Une fois lancé, le projet est encadré et appuyé par un conseiller maîtrisant les rouages de la bio :

- Avec un appui dans la mise en œuvre et la sécurisation du projet : technique, économique, machinisme etc.
- Avec un conseil individuel spécialisé selon votre filière et vos besoins
- Avec de nouvelles compétences via des formations



Accessible en prestation ou formation

### OBTENEZ LE NIVEAU 1 DE LA CERTIFICATION

Accessible via une formation collective de deux jours, un autodiagnostic ou un audit sur site.

### DEVENEZ CERTIFIÉ HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE - 2 manières de procéder :

- Via un organisme certificateur
- En intégrant la structure collective de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

Prérequis : Avoir validé le niveau 1 de la certification

### Deux formules via la structure collective :

- **Autonomie**, comprenant l'audit d'entrée dans la structure collective. La remontée des indicateurs se fait en autonomie.
- **Sérénité**, comprenant l'audit d'entrée dans la structure collective. La remontée des indicateurs et la préparation aux audits internes et externes de la structure se fait avec l'appui d'un conseiller.



Accessible en prestation ou formation

## DES QUESTIONS ÉMERGENTES

Agriculture Biologique et HVE sont deux manières différentes de souligner les actions mises en œuvre sur une exploitation pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Cette certification et cette labellisation ont de plus le point positif de répondre aux attentes de la société et des consommateurs. Mais qu'en est-il de la valorisation des produits ? En effet, ces deux démarches demandent de l'investissement de la part des exploitants agricoles qui espèrent légitimement réévaluer leurs productions à la vente.

### DU CÔTÉ DE LA BIO ?

En France, **près de 10 % des agriculteurs** travaillent en bio, un nombre qui tend à augmenter fortement depuis quelques années, avec des ventes de produits AB croissant d'environ 10 % par an. Ainsi, ce marché représente **5 % des achats alimentaires** de la population française, générant près de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La conversion d'une exploitation d'une agriculture conventionnelle vers une agriculture biologique s'étend sur trois ans. **Trois années pendant lesquelles** l'agriculteur ne peut apposer le logo AB sur ses produits, mais se doit de respecter le cahier des charges. Cependant, une fois cette phase de transition écoulée, les productions se valorisent davantage financièrement.

« Le passage en Agriculture Biologique est une **stratégie de long terme** qui nécessite de **l'investissement** et un engagement, explique Olivier Mullier, Conseiller Agriculture Biologique à la Chambre d'agriculture. On remarque que le niveau C2 - c'est-à-dire un produit en cours de conversion vers l'AB - est aujourd'hui écoulé comme du conventionnel alors que les produits respectent les normes AB. Des aides à la conversions sont disponibles pour compenser une partie de l'investissement et du différentiel de prix. Il reste plusieurs leviers pour continuer à valoriser les produits issus du bio. Par exemple en mettant davantage en avant **l'origine France**, l'importation de produits AB restant importante, notamment en alimentation animale. »

## ET LA HVE ?

En France, ce sont plus de **8 000 exploitations** (au 1er juillet 2020 : 8 218 – source : agriculture.gouv.fr) qui sont certifiées HVE, cette dernière étant de plus en plus demandée par **les négoce, les grandes surfaces et autres coopératives**.

Parfois vu comme une obligation (un droit d'accès au marché) par les agriculteurs, la certification peut malgré tout se révéler intéressante dans les discussions menées avec les acheteurs.

« Aujourd'hui, de nombreux acheteurs ont leur propre cahier des charges de production, explique Christophe Fleurance, Conseiller Stratégie à la Chambre d'agriculture. C'est tout à fait normal, car ils doivent, tout comme les agriculteurs, faire face à l'évolution des demandes sociétales. Cependant, chaque structure y va de ses exigences et ces dernières sont parfois en **totale inadéquation avec la réalité d'une exploitation agricole**. C'est dans ce cadre que la HVE peut être intéressante afin de la présenter comme **une certification agricole majeure vis-à-vis des différents acheteurs**. »



### La certification HVE en collectif, un atout !

En avril 2020, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est devenue structure collective de niveau 3. Qu'est-ce que cela signifie ? La certification HVE se fait sur un cycle de trois ans, au cours duquel l'agriculteur, en se certifiant de manière individuelle, est audité tous les 18 mois de manière certaine.

En adhérant à une structure collective, seul un échantillon d'exploitations est contrôlé, le choix étant fait de manière aléatoire. Ainsi, la fréquence des contrôles internes et externes sera bien plus faible qu'en individuel, tout en gardant un suivi annuel des indicateurs !



Témoignage de Jean-Luc Parou,  
Président de la SA Ferme des  
Arches, à Terminiers (28)

La Ferme des Arches, c'est 52 agriculteurs organisés autour d'une ferme unique pour la maîtrise complète de la filière du champ à l'assiette. Depuis 2019, nous sommes engagés dans la démarche HVE. Aujourd'hui près de 50% de nos exploitations sont certifiées, et nous avons pour objectif d'atteindre assez rapidement 80%. Nous veillons à ce que les agriculteurs soient rémunérés pour l'obtention de cette certification.

En effet, s'engager dans cette démarche exige des investissements et les exploitations doivent souvent prendre un certain nombre de mesures pour l'obtenir. Ce coût doit être répercuté avec la valorisation financière des produits. Nous souhaitons également garantir dans le temps cette certification et nous demandons aux producteurs, une marge de sécurité au niveau du nombre de points obtenus dans les différents axes, ceci afin de ne pas fragiliser le renouvellement.

En 2019, un groupe de travail a été mis en place au sein de la Ferme des Arches et est rentré en contact avec l'association nationale HVE. Nous avons pris conscience de l'ensemble des mesures à mettre en place au sein des exploitations pour être certifié, et de l'intérêt de solliciter les autres filières de production, aussi présentes dans nos exploitations.

Ainsi, nous avons rencontré des coopératives, des négoce ainsi que d'autres partenaires pour la création de l'Association régionale Beauce Val de Loire, qui travaille autour de trois axes. Le premier est construit autour de la promotion sur HVE auprès des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs, des pouvoirs publics mais aussi des consommateurs. Le second est tourné vers la production de références et d'éléments techniques parmi lesquels des outils de diagnostic et d'aide à la décision. Enfin nous avons un troisième objectif « Marchés et valeurs » qui est de faire une étude de marché sur les opérateurs, de l'aval à l'amont et d'établir un référentiel de surcoûts avec l'appui de l'ESA Angers.

Il y a une véritable volonté de créer un réseau, de collaborer entre partenaires et de mobiliser les opérateurs, pour la valorisation de cette certification qui a beaucoup à apporter au milieu agricole, que l'on soit en conventionnel ou en Agriculture Biologique.

## LA VIE DES GROUPES

Les agriculteurs du Loir-et-Cher sont depuis toujours engagés dans de nombreux collectifs. Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin !

### Viticulture : des webinaires dédiés à la filière

Ce début d'année 2021 aura été rythmé par plusieurs webinaires dédiés à la filière viticole.

En collaboration avec les autres départements de la région Centre-Val de Loire, les « Mardi Viti » ont vu le jour début février !

Le concept ? Chaque mardi, sur quatre semaines, un conseiller viticole proposait un webinaire sur une thématique donnée. Ainsi, les vignerons des différents départements ont pu prendre connaissance du nouveau référentiel économique du vigneron, échanger sur la certification HVE en viticulture, se renseigner sur « devenir vigneron, de l'idée à la réalisation » ou encore découvrir les innovations de commercialisation de la filière !

Ces conférences en ligne, gratuites, ont



regroupé des viticulteurs de tous les départements.

A la mi-mars, un dernier webinaire a également été mis en place par le groupe régional viticulture. Celui-ci présentait les premiers résultats et livrables du projet « Climenvi, accompagner les viticulteurs face au changement climatique ».

En effet, l'évolution du climat est une réalité pour les vignobles du Centre-Val

de Loire et les exploitants viticoles doivent s'adapter à ce contexte.

L'étude Climenvi, engagée depuis 2018, apporte des éléments de réponse et aide à la compréhension, à l'analyse et à la recherche de solutions adaptées aux entreprises viticoles sur le changement climatique.

Trois webinaires se sont déroulés, chacun sur un territoire différent avec le témoignage d'un vigneron du secteur géographique. Ainsi, chaque exploitant a pu choisir la conférence en ligne qui lui correspondait au mieux !

Certains de ces webinaires ont été enregistrés et sont disponibles sur la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher ! N'hésitez pas à les revoir pour plus de renseignements.

### Bout d'Etable de mars



Un bout d'étable a eu lieu, le mardi 02 mars 2020 au GAEC de l'Épinet à La Chapelle-Vicomtesse. Plusieurs éleveurs bovins lait ont participé à cette rencontre sur le terrain, animée par une Conseillère élevage.

Un bout d'étable, c'est l'occasion de découvrir et d'échanger autour d'une pratique, d'un outil, mais également de bénéficier d'apports techniques et de se tenir informé des actualités du moment.

Ainsi, début mars, les éleveurs ont assisté à une présentation d'un système de détection des animaux et d'alerte en salle de traite grâce au témoignage des

éleveurs accueillants.

Un tour d'élevage a ensuite été réalisé ainsi qu'une visite du parcellaire à pâturer. La Conseillère Fourrages en a notamment profité pour proposer un conseil de saison pour la mise à l'herbe des ruminants.

La rencontre s'est clôturée par des échanges libres, sur les actualités ou tout autre sujet dont souhaitaient parler les participants.

De nouveaux bouts d'étable se tiendront en mai et août ! Si vous êtes intéressés pour y participer, n'hésitez pas à contacter le pôle élevage : [secretariateleavage@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:secretariateleavage@loir-et-cher.chambagri.fr)

### Bilan Dephy Ferme Légumes de Sologne

Début avril, les 14 agriculteurs membres du groupe Dephy Ferme Légumes de Sologne, se sont réunis pour évoquer le bilan de l'année 2020.

L'objectif principal du réseau Dephy Ferme est de réduire l'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) de 20% pour chaque ferme entre 2017 et aujourd'hui.

Les actions menées en Loir-et-Cher, par les membres du groupe, ont permis une diminution de l'IFT de 70% dans la fraise remontante et de 50% dans la fraise de printemps.

Concernant le poireau, l'objectif a été atteint pour les fongicides et les insecticides. Du côté des herbicides, les résultats restent imprécis car les produits utilisés n'étaient pas les mêmes entre le début du programme et aujourd'hui (changements dans les homologations ces dernières années).

Un résumé des actions entreprises depuis le début du réseau a été effectué par Lucile Bertillot, l'animatrice du groupe, qui a présenté un résumé des remarques et besoins évoqués par les producteurs.

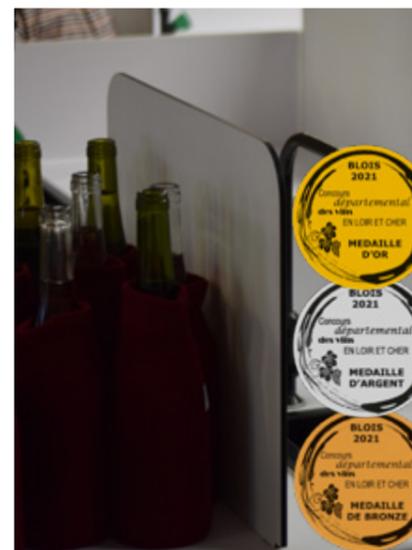
Après avoir échangé sur les démarches réussies et celles qui ont été plus difficiles, les participants ont pu faire ressortir les projets intéressants à travailler à l'avenir.

Cette réunion bilan a permis aux producteurs de prendre conscience de l'avantage du réseau, celui-ci permettant d'échanger sur leurs expériences personnelles, et ont fait part de leur souhait de poursuivre dans cette démarche collective, sous la forme d'un groupe technique Poireaux.

### Concours départemental des vins – édition 2021

L'édition 2021 du Concours départemental des vins en Loir-et-Cher s'est déroulée au mois de mars dernier.

Plus de 30 viticulteurs ont déposé un dossier et près de 130 échantillons sont entrés en lice afin de valoriser l'excellence des vins du département loir-et-chérien.



Pendant deux jours, les 24 et 25 mars 2021, un jury composé de professionnels du milieu viticole s'est réuni afin de déguster et noter les vins.

A l'issue de cette dégustation, 15 médailles d'or, 13 médailles d'argent et 2 médailles de bronze ont été décernées à des viticulteurs loir-et-chériens. Les producteurs lauréats peuvent dès à présent apposer un macaron sur les bouteilles issues de productions médaillées.

La notation par les membres du jury est effectuée sur la base de plusieurs observations : aspects visuels, olfactifs et gustatifs, tout en prenant en compte les caractéristiques de chaque type de vin comme l'acidité et l'arôme. Chaque juré note individuellement les échantillons et collecte différentes données pour un jugement objectif et fiable.

Retrouvez l'ensemble du palmarès 2021 sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Félicitations à l'ensemble des participants et des médaillés !



Les appellations présentes sur le Loir-et-Cher : AOP Touraine, AOP Cheverny, AOP Cour-Cheverny, AOP Touraine-Mesland, AOP Touraine-Chenonceau, AOP Coteaux du Vendômois, AOP Touraine-Oisly, AOP Valençay et Effervescents Bruts et demi-secs.

**AXERÉAL**  
La terre, les hommes, le futur

## ASPERGES VERTES

pourquoi pas vous ?

Rejoignez Chambord, la marque de référence française

Coopérative Axéreal  
Les Asperges Vertes Chambord  
1 rue française  
41260 La Chaussée St Victor

Tél : 02 54 55 03 04  
[www.asperge-verte-chambord.fr](http://www.asperge-verte-chambord.fr)



# Nouvelle offre Grandes Cultures

Vous accompagner au plus près de vos besoins

**Nouveau !**

600 agriculteurs nous font confiance !  
Pourquoi pas vous ?

Parce qu'il n'est pas toujours évident de conduire son exploitation, nous vous proposons un conseil global et indépendant avec notre Pack Cultur'Confiance...

## PACK CULTUR' CONFIANCE



### Cultur'Actu

Je reçois des publications techniques toute l'année pour anticiper et ajuster la conduite de mes cultures avec l'Essentiel Hebdo et les Essentiels (guides cultures par saison).



### Cultur'En ligne

J'ai une question technique ou réglementaire et je souhaite une réponse rapide au quotidien ? Des conseillers sont en ligne du lundi au vendredi de 8h à 10h.



### Cultur'Tour

Je m'appuie sur le partage d'expériences et l'observation terrain avec 6 tours de plaine repartis sur l'année et sur l'ensemble du territoire.



### Cultur'Tech

J'anticipe et je mets à jour mes connaissances grâce aux 5 réunions techniques annuelles.



Ces offres sont également disponibles en **Agriculture Biologique** et en **Fourrages !**

... mais aussi avec nos offres individuelles à la carte !



### Expert'Pass

Visite de vos parcelles par un conseiller de proximité et préconisations personnalisées. Nombre de visites adapté à vos besoins.



### Phyto'Pass

Construction personnalisée de votre programme phytosanitaire pour l'année à venir.



### Ferti'Pass

Conseils individualisés sur les engrais à utiliser et le plan d'épandage à mettre en place sur votre exploitation.



### Azo'Pass

En vous appuyant sur vos analyses RSH, calcul de la juste dose d'azote par parcelle.



### Club Thématique

Création et animation d'un groupe sur une thématique ciblée.

Vous êtes intéressé ? Contactez-nous !  
Caroline BERTHAUD, Assistante du pôle - 02 54 55 20 23,  
secretariatgc@loir-et-cher.chambagri.fr

## L'Agrifax évolue et devient Essentiel Hebdo !

L'Agrifax, la newsletter technique et réglementaire hebdomadaire Grandes Cultures, évolue !

Renommée « **Essentiel Hebdo** », la newsletter est composée de contenus techniques saisonniers, d'informations sur la réglementation en cours, informe sur les dates d'événements (tours de

plaine, réunions techniques...) et sur les formations porteuses de valeur ajoutée pour les agriculteurs. Rédigée par les conseillers, elle permet également de suivre l'évolution des cours du marché et propose un condensé des remontées-terrain.  
**Intéressé ? N'hésitez pas à contacter le pôle Grandes Cultures pour vous y abonner.**



## Cultur'Tour : les tours de plaine de sortie d'hiver



De la fin février à la mi-mars 2021, se sont déroulés les premiers tours de plaine Grandes Cultures. Moment privilégié pour les agriculteurs d'échanger sur le terrain avec leur conseiller, ces derniers ont également comme objectif de suivre l'avancée des cultures sur un territoire donné. Ainsi, le 12 mars dernier, un tour de plaine avait lieu à Villerbon, chez Philippe Vincent, et a regroupé une dizaine d'agriculteurs de ce secteur loir-et-chérien.

La rencontre a débuté par une présentation de Laura Moutfi, Conseillère Biodiversité à la Chambre d'agriculture, sur la ZPS (Zone de Protection Spéciale) Petite Beauce. La thématique principale de cette présentation portait sur la protection du busard sur ce territoire. En effet, ces oiseaux ont tendance à nicher dans les champs, pouvant être victimes des travaux agricoles.

Le tour de plaine s'est poursuivie avec un point sur la réglementation. Choix stratégique des produits de traitement, point sur les produits à utiliser à proximité des cours d'eau ou encore ZNT... La conseillère de secteur a brossé un tableau complet de la réglementation à prendre en compte les prochains mois.

Les participants ont continué sur un point technique. Où en est la pousse du blé, du colza et autres cultures ? Quand et comment traiter mais aussi désherber ? Quels ont été les derniers faits marquants des cultures ? Le problème de la graine Datura a également été abordé, cette dernière se répandant sur l'ensemble du territoire loir-et-chérien. Cette plante toxique se retrouve maintenant sur de nombreuses exploitations, mais également chez des particuliers et a tendance à se multiplier très rapidement.

Le tour de plaine s'est clôturé par une visite des parcelles de Philippe Vincent. Malgré la pluie, les agriculteurs ont analysé la pousse des cultures, permettant ainsi de situer leur propre exploitation par rapport aux autres fermes de leur territoire.



## Cultur'Tech : premières réunions techniques de l'année

Au mois de février, c'étaient les premières réunions techniques de l'année 2021. Neuf rencontres étaient organisées sur l'ensemble du département loir-et-chérien, animées par deux conseillers Grandes Cultures.

Au programme de ces réunions, la problématique Azote avec un point sur les rattrapages de désherbage, l'explication d'essais de méthodes de fertilisation, mais aussi la présentation d'un premier bilan des RSH 2021. Les réunions se sont poursuivies par les actualités réglementaires et un zoom sur les cultures de printemps en cours d'implantation.

Ces rencontres se sont clôturées par une discussion ouverte, où chacun des participants a pu poser ses questions, échanger avec les autres agriculteurs présents et le conseiller Grandes Cultures.

« Ces réunions sont conviviales et permettent à tous de prendre la parole pour exposer ses problématiques, aborder la technique, mais aussi l'actualité agricole. Le fait qu'elles se déroulent au plus près des exploitations des participants permet de plus d'aborder les spécificités de chaque territoire » explique Nathalie Massot, conseillère Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture.

**Les prochaines réunions techniques se tiendront en juin. N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## Assurer le Développement d'une Agriculture Ancrée et Actrice de son territoire



L'agriculture est un pan important de la vie d'un territoire. Créatrice de richesse, d'emplois et de vie au sein du département, il est essentiel que celle-ci s'implante durablement et prenne part à des projets territoriaux.

Les GDA - Groupements de Développement Agricole - ont pour objectif de faciliter l'émergence des projets visant à améliorer la performance durable des entreprises agricoles et la vitalité des territoires.

Comment ? Via l'animation de la vie associative avec l'organisation des Conseils d'Administration et Assemblées Générales, mais aussi de visites et voyages d'études. Des animations d'ateliers de réflexion thématique peuvent également être proposées avec l'objectif de faire émerger des projets agricoles de territoire.

## PORTRAITS DE CONSEILLERS

La Chambre d'agriculture assure des missions très variées. Découvrez la diversité de profils de vos conseillers avec notre portrait de l'édition.

### LAURA EYMAR

CONSEILLÈRE VITICOLE ET ŒNOLOGUE



« Accompagner le développement de la viticulture biologique »

Laura est conseillère viticole et œnologue à la Chambre d'agriculture depuis décembre 2019. Elle travaillait auparavant chez un négociant où elle conseillait huit viticulteurs sur leur vinification. Elle participe aujourd'hui au conseil viticole de saison, avec le suivi parcellaire et le conseil phyto, et au conseil œnologique avec le suivi des indices de maturité et la vinification à la cave.

Laura aide à l'installation, assure le conseil technique, et le suivi des viticulteurs en Agriculture Biologique. Elle accompagne ainsi une trentaine d'agriculteurs

dans le suivi viticole AB, et une vingtaine en suivi œnologique AB. La conversion fait également partie de ses missions. Ainsi, cette année, c'est une dizaine de futurs agriculteurs AB qu'elle accompagne. Qu'il s'agisse de « petites » exploitations, de moins de 15 ha, ou de plus grosses structures, de plus de 30 ha, la conseillère s'adapte et prend en compte l'ensemble des aspects de l'entreprise pour accompagner le viticulteur dans sa transition vers la viticulture biologique.

Tel : 02.54.75.13.15  
laura.eymar@loir-et-cher.chambagri.fr

### LUCILE BERTILLOT

CONSEILLÈRE EN CULTURES LÉGUMIÈRES



« Aider les agriculteurs à positionner leur entreprise par rapport aux critères HVE »

Lucile est conseillère en cultures légumières depuis sa sortie des études en 2016.

Depuis, elle anime le groupe **Dephy Ferme Légumes de Sologne**, composé de producteurs spécialisés en fraises et poireaux. Elle participe également au conseil et encadre l'expérimentation autour des cultures de poireaux et oignons.

Depuis 2019, Lucile est devenue **référente HVE pour la filière Légumes**. Dans le cadre de cette mission, elle présente la certification aux producteurs de fruits

et légumes, anime des formations, accompagne les agriculteurs vers la certification et réalise des diagnostics d'exploitation.

Au sein de la filière Légumes, la demande des distributeurs pour la HVE est en augmentation depuis deux ans. Lucile accompagne donc les producteurs dans ce diagnostic, qui permet de balayer un ensemble de pratiques et de donner une vision globale de l'environnement.

Tel : 02.54.46.50.06  
lucile.bertillot@loir-et-cher.chambagri.fr

Chaque agriculteur, chaque exploitation possède ses particularités. Partez à la découverte des femmes et des hommes qui animent nos territoires.

## PORTAIT D'ACTEUR

### STÉPHANE DAGUENET AGRICULTEUR À CHOUE



Stéphane Daguenet a effectué une transition vers l'Agriculture Biologique sur une partie de ses terres, et a suivi une formation Haute Valeur Environnementale dans le même temps. Nous sommes allés à sa rencontre afin d'échanger sur les intérêts et questionnements de chacune de ces démarches.

Stéphane Daguenet est exploitant sur la commune de Choue depuis 1999 avec 221 hectares de terre. Auparavant éleveur laitier, il est maintenant installé en grandes cultures avec un tiers de ses surfaces en Agriculture Biologique. Il cultive notamment du blé, maïs, tournesol, orge de printemps et colza en conventionnel.

Stéphane a également suivi une formation HVE en février 2020, dans le cadre de sa société en conventionnel. Un stage qui lui a permis de situer son utilisation des produits phytosanitaires sur sa ferme mais également de se rendre compte par lui-même des points positifs comme limitants de la certification HVE.

« Malheureusement, l'agriculture dite « raisonnée » et la multiplication des certifications n'ont pas d'échos auprès des consommateurs, pour qui « soit c'est traité, soit ça ne l'est

pas ». Mes IFT sont bas, je pourrais donc prétendre au niveau 3 de la certification HVE. Mais dans le cadre actuel, je ne suis pas certain que ma production sera mieux valorisée financièrement, sachant que les céréales courantes HVE sont vendues au même prix que les non-HVE, excepté le blé dur et blé améliorant. »

En bio, les cultures cultivées restent globalement identiques au conventionnel avec du soja et de la luzerne, trèfle blanc en plus.

« J'ai choisi de séparer mon exploitation en deux sociétés : une pour le conventionnel et une pour l'Agriculture Biologique. D'un point de vue gestion, qu'il s'agisse des stocks ou de la vente de la production, c'est plus simple. Aujourd'hui, j'ai 71 hectares en AB avec des pâtures, des jachères... »

En 2020, la vente de sa production en C2 (2ème année de conversion bio) n'a pas été valorisée du fait du rendement faible de l'année et, a donc été commercialisée avec le conventionnel ou directement à un éleveur bio. Sa transition vers l'Agriculture Biologique étant

achevée, les premières ventes auront lieu en 2021, pour les cultures semées après le 1er mai 2021 (date du 2ème anniversaire du passage en conversion), c'est-à-dire le tournesol, soja et maïs.

« Je suis passé en Agriculture Biologique sur une partie de mes parcelles afin de valoriser mes efforts en termes de limitation de traitements phytosanitaires, et afin de voir les possibilités qui s'offrent à nous sans ces traitements. Donc de prendre le meilleur de chaque mode de production pour l'adapter l'un à l'autre.

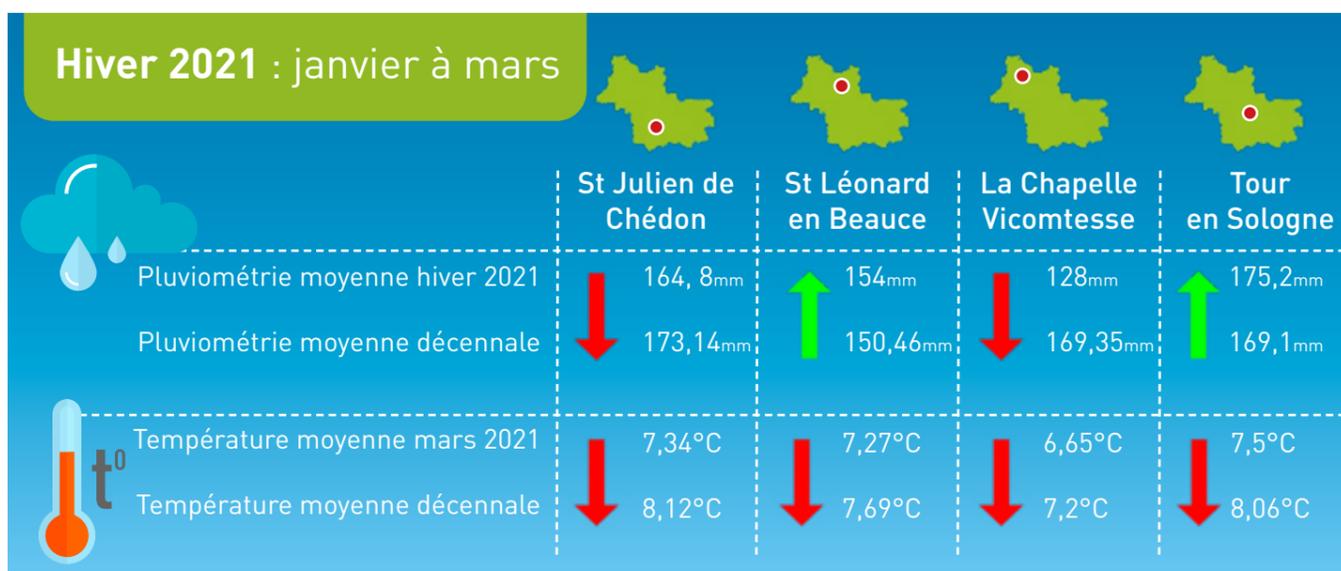
De moins en moins de traitements phytos sont homologués et certains, qui étaient efficaces avec un coût abordable, ont été exclus. Déjà en conventionnel, j'essaie de limiter les traitements mais parfois c'est essentiel. Comme pour les humains, quand la plante est malade, elle a besoin d'être soignée et les phytos représentent le médicament. En passant en bio, mon souhait est de continuer le non labour, donc de préserver la qualité et la vie des sols. Une fois en AB, le but est de valoriser une production plus faible, mais mieux rémunérée. »

Le climat est la variable la plus importante pour l'agriculture. Celui-ci influe sur l'état des sols et des productions. Retour sur les derniers mois.

## Janvier - mars 2021

### Un hiver conforme aux moyennes décennales

L'automne 2020 a été doux et peu arrosé sur une grande partie du territoire. L'hiver qui a suivi s'est révélé, d'un point de vue météorologique, assez semblable à la moyenne des dix dernières années, avec des précipitations concentrées sur le mois de janvier, des températures de saison et quelques épisodes de gel et de neige.



Sur les mois de janvier, février et mars, la pluviométrie, quoi que plus concentrée sur le mois de janvier, a été globalement semblable à celle des dix dernières années. Par exemple à St Léonard en Beauce, 154mm de précipitations sont tombés pendant les trois mois d'hiver 2020-2021. La moyenne décennale sur la même période s'élève à 150.46mm.

C'est le nord du département qui a reçu le moins de précipitation puisque la station de La Chapelle Vicomtesse montre qu'il a plu 49mm de moins sur la période par rapport à la moyenne décennale.

De manière générale, sur la totalité du territoire, le mois de mars a

été bien moins pluvieux que les dernières années.

Pour ce qui est des températures, le mois de janvier a vu des températures moyennes proches, légèrement en déca, de la moyenne décennale notamment pour Tour en Sologne où la température moyenne de janvier a été de 3.94°C, soit 0.9°C de moins qu'enregistré sur les dix dernières années.

Le mois de février a, quant à lui, été assez doux puisque toutes les stations ont relevé des températures supérieures à la moyenne décennale avec par exemple une température moyenne de 6.96°C à St Julien de Chédon (4.88°C moy. dec.).

Par ailleurs c'est à St Julien de Chédon que la température maximale de février a été relevée avec 19.5°C le 24 février 2021.

Cette période douce de fin février est survenue après un épisode de neige - jusqu'à 10cm dans le Perche - dans le nord du département et une période de plusieurs jours de gel entre le 10 et 15 Février (-9.3°C relevés le 11/02 à St Léonard en Beauce).

Le mois de mars, comme le mois de janvier, a été assez proche des moyennes des dernières années avec tout de même des moyennes mensuelles un peu en deça de celles des dernières années.

Rappel sur les réglementations en vigueur. Toute l'information est également à retrouver sur notre site internet.

## CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

### Toutes nos informations

Le Conseil Stratégique Phytosanitaire est une nouvelle modalité réglementaire, issue de la loi de séparation du conseil et de la vente. Dorénavant, tout conseil phyto ne peut être réalisé que par une structure indépendante de la distribution, ou de l'application en prestation de service, de produits phytosanitaires. Quels sont les changements pour les agriculteurs ?



Ce nouveau conseil est **délivré à l'entreprise**, et non à la personne, et permet de mener une réflexion autour de ses pratiques et usages de produits phytosanitaires. Il est **obligatoire** pour les exploitations, la vérification étant faite au moment du **renouvellement du Certiphyto (DENSA)**.

Ainsi, tous les cinq ans au moment du renouvellement Certiphyto, l'exploitation devra justifier de **deux Conseils Stratégiques Phytosanitaires**, espacés au minimum de deux ans et au maximum de trois ans.

#### REPÈRES D'ORGANISATION

> **Je dois renouveler mon Certiphyto décideur en 2024** : je dois justifier d'un Conseil Stratégique Phytosanitaire en 2022 ou 2023.

> **Je dois renouveler mon Certiphyto décideur en 2025** : je dois justifier d'un Conseil Stratégique Phytosanitaire en 2022, 2023 ou 2024.

> **Je dois renouveler mon Certiphyto décideur en 2026** : je dois justifier de deux Conseils Stratégiques Phytosanitaires, un sur la période 2022-2023 et un autre sur la période 2024-2025.

**Attention à l'espacement minimum et maximum du Conseil !**

Les exploitations en **Agriculture Biologique**, ou en conversion, sur la totalité de la surface, sont exemptées de ce conseil, tout comme les structures reconnues **Haute Valeur Environnementale** (certification environnementale de niveau 3, les niveaux 1 et 2 ne sont pas recevables).

Les petites exploitations bénéficient quant à elles d'un **allègement du dispositif** et doivent uniquement effectuer un **Conseil Stratégique Phytosanitaire** sur une période de cinq ans. Sont comprises dans les petites exploitations, celles de :  
- moins de deux hectares en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères  
- moins de dix hectares pour les autres cultures ainsi que pour les autres exploitations agricoles

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher travaille actuellement à l'élaboration d'une **prestation d'accompagnement**, qui sera disponible courant 2021. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires dès maintenant, **Christophe Fleurance**, Conseiller Stratégie, se tient à votre disposition au **02 54 55 20 00**.

## LA CHAMBRE À VOTRE SERVICE

de votre entreprise agricole. Pour cela, nous vous proposons différents accompagnements.

Notre rôle est de vous accompagner dans le développement et la réussite

### FOURRAGES



#### POUR DES FOURRAGES DE QUALITÉ ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Vous souhaitez bénéficier de conseils réactifs et adaptés pour vous aider dans vos prises de décision fourragères ? Améliorer la qualité de vos fourrages et assurer la couverture des besoins du troupeau ? Développer votre autonomie fourragère et renforcer la résilience de votre exploitation face aux aléas climatiques ?

Nous vous proposons une offre complète pour optimiser vos fourrages, avec des messages et conseils précis en fonction des spécificités locales et des espèces animales. Découvrez notre Pack Fourrage Confiance, en ligne sur notre site internet !

Contact : secretariatelevage@loir-et-cher.chambagri.fr  
02 54 55 20 13

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE



#### UN ACCOMPAGNEMENT BIO SPÉCIFIQUE À VOTRE DISPOSITION

Vous souhaitez anticiper et ajuster la conduite de vos cultures en Agriculture Biologique ? Décider en toute autonomie grâce à des conseils réactifs et adaptés ? Partager vos pratiques, être conforté dans vos choix et ainsi améliorer la performance de votre exploitation ?

Découvrez notre nouvelle offre enrichie, alliant informations techniques, échanges collectifs et accompagnement individuel pour atteindre la multi-performance en Agriculture Biologique. Bulletins et guides techniques, tours de plaines, bilan de campagne, conseil personnalisé... Découvrez les nouveautés sur notre site internet !

Contact : secretariatgc@loir-et-cher.chambagri.fr  
02 54 55 20 20

### IRRIGATION



#### IRRIGUER AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES CULTURES

Vous souhaitez piloter au mieux l'irrigation sur votre exploitation ? **NET IRRIG**, l'outil permettant de piloter l'irrigation de façon individuelle et à la parcelle, est disponible en Loir-et-Cher.

Cet outil web permet de suivre la réserve en eau disponible pour les différentes cultures du département (grandes cultures, légumes, pommes de terre, asperges, betteraves...). Il se base sur la méthode du bilan hydrique et permet ainsi d'optimiser les dates de déclenchement de l'irrigation en fonction de vos conditions météorologiques locales.

Contact : frederique.garnier@loir-et-cher.chambagri.fr  
02 54 55 74 82

Les dates des événements sont données à titre indicatif, mais dépendent de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les mises à jour seront effectuées sur notre site internet.

### MAI

**Du 13 au 24 mai : Semaine de l'Agriculture en Loir-et-Cher**  
Le Salon de l'Agriculture n'a pu se tenir du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette année, l'ensemble des départements vous proposent de participer à la Semaine de l'Agriculture avec de nombreux événements locaux !

**Les 22 et 23 mai : Papilles en fête**  
**Blois - Halle aux grains**  
Organisée par les Jeunes Agriculteurs 41, cette fête de l'agriculture regroupera marché de producteurs, animations agricoles et présentation du métier d'agriculteur. La Chambre d'agriculture se joint à l'événement en vous proposant plusieurs animations pour les petits et grands !

**Fin mai : l'asperge verte, pourquoi pas moi ?**  
**Suèvres**  
Nous vous proposons de partir à la découverte de l'asperge verte avec une visite d'exploitation. Vous découvrirez les spécificités de cette culture, comment l'implanter et l'exploiter.

### JUIN

**Le 12 juin : Festival du Développement Durable Blois - La Creusille**  
Le Lion's Club organise une grande journée sur le développement durable à laquelle la Chambre d'agriculture participera en vous proposant une exposition ClimAgriFood.

**Le 13 juin : Marché de Printemps de Bienvenue à la Ferme Blois - L'Evêché**  
Au programme de cette journée, marché de produits locaux, animations pour petits et grands, assiettes fermières. Convivialité, bonne humeur, ambiance festive et familiale orchestreront cette journée.

**Le 17 juin : Journée découverte du foncier à Blois**  
Vous êtes porteur de projet en recherche de foncier ? La Chambre d'agriculture organise une journée dédiée à cette thématique, dont l'objectif est de vous accompagner dans votre recherche.

### JUILLET - AOÛT

**Le 23 juillet : Colloque viticole Lieu à définir**  
Le 32ème colloque régional viticole aura lieu en juillet. Les thématiques abordées seront définies prochainement et accessibles sur notre site internet.

**Le 25 juillet : Marché d'été de Bienvenue à la Ferme Blois - La Creusille**  
Le second marché estival du réseau Bienvenue à la Ferme. Marché de producteurs locaux, animations, assiettes fermières. Un moment convivial à passer en famille ou entre amis !



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet : [www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

**mes parcelles**  
L'accélérateur de performance

**Toutes les données de votre exploitation à portée de main**



# TERR'ACTIF

## fêtera bientôt ses deux ans !

Une initiative de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher dont le but est de vous apporter des informations locales tout en valorisant notre territoire.

Dans l'objectif de toujours améliorer nos services et la qualité de nos publications, nous lançons une enquête de satisfaction auprès de tous nos lecteurs.

Pour accéder à l'enquête, flashez ce QR Code ou rentrez cette adresse sur votre navigateur :



[questionnaire.centre.chambagri.fr/index.php/343284?newtest=Y&lang=fr](http://questionnaire.centre.chambagri.fr/index.php/343284?newtest=Y&lang=fr)



Merci pour votre participation

